

## STATUTS ET RÈGLEMENTS

#### **COMMISSION DU 05 JUIN 2023**

Présents: MM LETELLIER – FAUGERON- BAILLIEZ- ANTUNES

Absence excusée : M MERHEZ

La commission et ses membres dont faisait partie M BROGNARA Aurélien présentent ses plus sincères condoléances à sa femme, ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à ses proches.

#### **INFORMATIONS**

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

#### **DEMANDE D'EVOCATION**

#### REPRISE DU DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24685344 du 14/05/2023 U18 D2.A JOUY LE MOUTIER FC 1 / MONTMAGNY FC 1

Le club de / MONTMAGNY FC 1 ayant répondu dans les délais.

Demande d'évocation du club de JOUY LE MOUTIER FC 1 sur l'inscription et participation du joueur D. M. Sedan licence n° 2546381441 du club de / MONTMAGNY FC 1 susceptible d'être suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **D M. Sedan licence n° 2546381441** du club de GOUSSAINVILLE FC est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension **le 10/04/2023.** Considérant que **le 14/05/2023** le joueur était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U18 D2.A de MONTMAGNY FC 1 pour l'inscription et la participation du joueur M. Sedan licence n° 2546381441 au match cité ci-dessus alors qu'il était toujours en état de suspension.

Matches homologués non pris en compte ou le joueur a participé en état de suspension

24685337 DU 16/04/2023 U18 D2 Poule A MONTMAGNY FC1 / SAINT PRIX ES1 24685301 DU 23/04/2023 U18 D2 Poule A GONESSE RC1 / MONTMAGNY FC 1

AMENDE : 100€ (MONTMAGNY FC 1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER FC 1 : 43,50 € DEBIT : MONTMAGNY FC 1 : 53,50 €

JOUY LE MOUTIER FC 1 0 BUT 3 POINTS MONTMAGNY FC 1: 0 BUT - 1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur M. Sedan licence n° 2546381441 à date d'effet le 12/06/2023.



#### REPRISE DU DOSSIER CORMEILLAIS ACS

Match n°24689170 du 30/04/2023 U16 D1 CORMEILLAIS ACS 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1

Le club de SOISY ANDILLY MARGENCY 11 ayant répondu dans les délais.

Demande d'évocation du club de **CORMEILLAIS ACS sur** l'inscription et participation du joueur **B. Sylla licence n°** 2547274460 du club de **SOISY ANDILLY MARGENCY 1susceptible d'être suspendu.** 

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **B. Sylla licence n° 2547274460** du club de **SOISY ANDILLY MARGENCY 1** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme date d'effet de la suspension **le 20/02/2023.** Considérant que **le 30/04/2023** il était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U16 D1. De SOISY ANDILLY MARGENCY 1pour l'inscription et la participation du joueur B. Sylla licence n° 2547274460 au match cité ci-dessus alors qu'il était toujours en état de suspension.

Matches homologués non pris en compte où le joueur a participé.

2468903 DU 19/03/2023 U 16 D1 ADAMOIS OL1/ SOISY ANDILLY MARGENCY FC1 24689210 DU 26/03/2023 U 16 D1 SOISY ANDILLY MARGENCY FC1/ PERSAN US03 1 24689196 DU 09/04/2023 U 16 D1 SOISY ANDILLY MARGENCY FC1/ ARGENTEUIL RC2 24689216 DU 16/04/2023 U 16 D1 CERGY PONTOISE FC3/ SOISY ANDILLY MARGENCY FC1 24689175 DU 23/04/2023 U 16 D1 ENTENTE SSG 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC1

AMENDE : 100€ (SOISY ANDILLY MARGENCY 1 pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: CORMEILLAIS ACS: 43,50 €

DEBIT: SOISY ANDILLY MARGENCY 1:53,50 €

CORMEILLAIS ACS 1 BUT 3 POINTS

SOISY ANDILLY MARGENCY 1 0 BUT - 1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur B. Sylla licence n° 2547274460 à date d'effet le 12/06/2023.

#### PUISEUX LOUVRES

Match n°24661142 du 14/05/2023 SENIORS D4 B MARCOUVILLE CITY FC 1/ PUISEUX LOUVRES FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € PUISEUX LOUVRES FC 1(évocation).

Suite de la demande d'évocation du club PUISEUX LOUVRES FC 1 au motif : La participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de MARCOUVILLE CITY FC 1. À la suite du rapport de l'arbitre : 11 joueurs inscrits sur la feuille de match alors qu'il y a eu la participation de 12 joueurs.

Réponse impérative avant le 12/06/2023 avant 12h



#### GONESSE RC

Match n°25770938 du 24/05/2023 COUPE CREDIT MUTUELLE SENIORS FEMININE GONESSE RC/ CERGY PONTOISE FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GONESSE RC 1(évocation).

Demande d'Evocation du club GONESSE RC 1au MOTIF : d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF.

Article - 207 Est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujetti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration. Après contrôle de la commission sur l'identité de La joueuse J.T. Yliana licence 2547322383 celle-ci est bien licenciée au club de CERGY PONTOISE FC, ne fait pas l'objet de fausse identité ni de fausse déclaration.

Demande d'évocation non fondée.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

#### **RESERVE**

#### FRANCONVILLE FC

Match n°24692844 du 31/05/2023 U14 D2 A FRANCONVILLE FC 2 / PERSAN US 03 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FRANCONVILLE FC (réserve).

Réserve du club de **FRANCONVILLE FC 2** confirmée *02/06/23* sur la participation des joueurs de l'équipe de **PERSAN US 03 2.** Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réclamation recevable non, fondée

Aucun joueur de l'équipe de PERSAN US 03 2 n'a participé au match ci-dessus.

Match de référence : U14 D1 PERSAN US 03 1 / CERGY PONTOISE FC 2 du 27/05/2023.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

#### BEZONS FUTSAL CLUB

Match n°25063171 du 28/04/2023 FUTSAL D2.A BEZONS FUTSAL CLUB 1 / AS FUTSAL ARGENTEUIL 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS FUTSAL CLUB (réserve).

Réserve du club BEZONS FUTSAL **confirmée le 29/04/2023 AU MOTIF** : participation a plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Réserve irrecevable sur la forme les réserves doivent être nominatives.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain



#### **CONVOCATION**

#### MCA

Match n°24671464 du 31/05/2023 CDM D2 LE THILLAY ESM 5 / TOHO AS 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MCA (Evocation)

À la suite à la demande d'évocation du club de MCA la commission demande au secrétariat de convoquer pour <u>le 12</u> JUIN 2023 à 18h00, les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF Z. Kevin

#### Pour le club LE THILLAY ESM

A. Ahmed arbitre assistant licence 2543764322

B. Adelaziz délégué licence 2543724834

M.E. Philipe capitaine licence 2546919191

K. Taylan joueur licence 2545533709

D.G. Mohamed joueur licence 2328100376

B. Malek joueur licence 254995185

M. Djamel joueur licence 9603960051

#### Pour le club TOHO AS

T. Caglar arbitre assistant licence 2378041333

T. Jdoula capitaine licence 2328098429

H. Mohamed délégué licence 2544245332

MOTIF DE LA CONVOCATION: Suspicion de fraude

Présence indispensable de toutes les personnes convoquées

#### **TOURNOI**

#### ERAGNY FC

Homologation du tournoi du 24 JUIN 2023 U15F. Tournoi homologué. Homologation du tournoi du 25 JUIN 2023 U18F. Tournoi homologué.

Participation : 2 X 10€

Total = 20 €



## DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

#### **CHAMPIONNAT**

# U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 03 JUIN 2023

Garges Fcm 1 Entente Ssg 2	Les deux clubs responsables
----------------------------	-----------------------------

Garges Fcm 1 : AVERTISSEMENT Entente Ssg 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

### U 14 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 03 JUIN 2023

Argenteuil Fc 2 Sarcelles Aas 5	Les deux clubs responsables
---------------------------------	-----------------------------

Argenteuil Fc 2 : AVERTISSEMENT Sarcelles Aas 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

# U 14 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 03 JUIN 2023

|--|

Puiseux Louvres 95 1 : MATCH PERDU Adamois OI 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U 14 D3 / Phase Unique / Poule C

#### Journée du 03 JUIN 2023

Vaureal Fcm 1 Argenteuil Rc 3 Fosses F. U. 3 responsable

Vaureal Fcm 1 : AVERTISSEMENT
Argenteuil Rc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Criterium Futsal U15 / Phase 2 / Poule B

Journée du 03 JUIN 2023

Combo Futsal 1 -	Garges Djibson 2	Les deux clubs responsables
------------------	------------------	-----------------------------

Combo Futsal 1 - : 100 € AMENDE
Garges Djibson 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

# Criterium U13 Futsal / Phase 2 / Poule A

Journée du 03 JUIN 2023

Garges Djibson 1	Sportifs De Garges 1	Les deux clubs responsables
------------------	----------------------	-----------------------------

Garges Djibson 1 : 100 € AMENDE
Sportifs De Garges 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule A

#### Journée du 03 JUIN 2023

Ermont A.S. 1: AVERTISSEMENT Garges Djibson 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule B

Journée du 04 JUIN 2023

Ent. Gafepb/St Prix 26 Enten	te Ssg 25	Les deux clubs responsables
------------------------------	-----------	-----------------------------

Ent. Gafepb/St Prix 26 : AVERTISSEMENT Entente Ssg 25 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

# U 18 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 04 JUIN 2023

Deuil Enghien Fc 1 St Ouen L'Aumone As 2	Les deux clubs responsables
--	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT
St Ouen L'Aumone As 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U 18 D3 / Phase Unique / Poule B

#### Journée du 04 JUIN 2023

Domont Fc 1 Thillay Esm 1 Les deux clubs responsables

Domont Fc 1 : 100€ AMENDE
Thillay Esm 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Vaureal Fcm 2	Puiseux Louvres 95 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------------------	-----------------------------

Vaureal Fcm 2 MATCH PERDU

Puiseux Louvres 95 1: MATCH PERDU

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U 16 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 04 JUIN 2023

Garges Fcm 2 Montsoult Baillet Us 1 Les deux clubs responsables
---

Garges Fcm 2: 100€ AMENDE

Montsoult Baillet Us 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

#### Journée du 04 JUIN 2023

Sarcelles Aas 5 Eragny Fc 2 Les deux clubs responsables

Sarcelles Aas 5 : 100€ AMENDE Eragny Fc 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U 16 D3 / Phase Unique / Poule D

Journée du 04 JUIN 2023

	Puiseux Louvres 95 1	Courdimanche As 1	Les deux clubs responsables
--	----------------------	-------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 1 : MATCH PERDU Courdimanche As 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

# Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule C Journée du 04 JUIN 2023

Garges Fcm 15	St Leu 95 Fc 15	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------	-----------------------------

Garges Fcm 15 AVERTISSEMENT
St Leu 95 Fc 15: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.



### Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule A

#### Journée du 04 JUIN 2023

Marcouville City Cp 1 Sportifs De Garges 1 Les deux clubs responsables

Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT Sportifs De Garges 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 30 MAI 2023 AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

### Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Marcouville City Cp 2 Persanaise Cfj 1 Les deux clubs responsables

Marcouville City Cp 2 : AVERTISSEMENT
Persanaise Cfj 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

# Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Ecouen Fc 15 E.S. Herblay 15 Les deux clubs responsables

Ecouen Fc 15 : AVERTISSEMENT E.S. Herblay 15 : RETRAIT AMENDE

# U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule F

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 2 Ermont A.S. 2 Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 2 : AVERTISSEMENT Ermont A.S. 2 : RETRAIT AMENDE



## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule E

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 1 Ermont As 1 Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 1: AVERTISSEMENT Ermont As 1: RETRAIT AVERTISSEMENT

## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule G

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 3 Ermont As 3 Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 3 : 100€ AMENDE
Ermont As 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule H

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 4 Ermont As 4 Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 4 : 100€ AMENDE Ermont As 4 : RETRAIT AMENDE

## Anciens D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Portugais Persan Asc 11 Beauchamp As 11 Les deux clubs responsables

Portugais Persan Asc 11: RETRAIT AVERTISSEMENT Beauchamp As 11: RETRAIT AVERTISSEMENT

# U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 27 MAI 2023

E.S. Herblay 4 Argenteuil Fc 4 Les deux clubs responsables

E.S. Herblay 4: RETRAIT AMENDE

Argenteuil Fc 4: RETRAIT AVERTISSEMENT

# La prochaine réunion LUNDI 12 JUIN A DEFINIR